

Réunion du 9 janvier 2012

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etai
présents :

Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Laurent FURST, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Philippe BIES, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Gaston DANN, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Marie-Paule LEHMANN, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procurat
ion(s) :

Excusé(s) : Monsieur David HECKEL

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Francis GRIGNON

N° CP/2012/24 - Lignes à grande vitesse et modernisation du réseau ferré de France - 1121
Ligne à grande vitesse Rhin-Rhône - Protocole d'intention pour la réalisation et le financement de la seconde phase de la branche Est

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- réaffirme l'attachement du Département à l'engagement des travaux de la seconde phase de la branche Est de la Ligne à grande vitesse (LGV) Rhin-Rhône
- approuve les dispositions du protocole d'intention pour la réalisation et le financement de la seconde phase de la branche Est de la LGV Rhin-Rhône, joint en annexe au rapport
- approuve un engagement de principe à participer au financement des travaux de la seconde phase de la branche Est de la LGV Rhin-Rhône
- demande à Réseau ferré de France (RFF) un niveau de contribution pour la deuxième phase, proche du taux retenu pour la première phase, en favorisant la mise en oeuvre des facteurs et leviers d'amélioration tels qu'ils sont décrits à l'article 6 du protocole d'intention.

La commission permanente autorise par ailleurs son président à signer le moment venu, au nom du Département, le protocole d'intention précisant les participations et les engagements de chacun des partenaires.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20120109-64078-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 17/01/12